

# Pour une Approche de l'Économie Sociale et Solidaire

## Rappel historique de la construction de l'économie sociale et solidaire en France

### Des fondements de L'ESS dans le mouvement prolétarien du 19<sup>e</sup> siècle :

Les fondements de l'économie sociale et solidaire française trouvent leurs racines au cours du 19<sup>e</sup> siècle et apparaissent comme une conséquence de la révolution industrielle et de la crise qu'elle a fait traverser aux travailleurs qui ont dû passer d'un système de production artisanale au système de production industrielle.

Le développement du capitalisme industriel non régulé fait naître une nouvelle classe prolétarienne. Pour faire face aux difficultés et à la précarité qu'ils rencontrent, ces prolétaires vont s'auto-organiser et créer de nouveaux systèmes de solidarité pour répondre à leurs besoins, que ce soit pour s'assurer contre la maladie à travers les **caisses de secours mutuel**, accéder au crédit par le biais d'**organismes de crédit coopératif**, se procurer certains biens essentiels (denrées alimentaires, vêtements) par la création des **comptoirs alimentaires** et **coopératives de consommateurs**, ou s'organiser en groupements de producteurs pour se réapproprier leur outil de production par la création de **coopératives de production**.

Ces initiatives s'inscrivent dans des logiques communautaires, où les personnes d'un groupe s'associent et cherchent collectivement à répondre à leur besoins : on parle alors « **d'associationnisme ouvrier** ».

Cette dynamique représente pour partie la résurgence des corporations interdites depuis la révolution Française et la loi Le Chapelier et notamment le décret d'Allarde qui, en 1791, abolit les corps intermédiaires entre l'individu et l'État, interdisant les corporations, les confréries et tous types d'associations.

Ces initiatives ouvrières se développent sur un terreau d'idées intellectuelles qui émergent entre le coopérativisme de Charles Gide, le collectivisme libéral et autogestionnaire de Pierre Joseph Proudhon, le socialisme utopique de Saint Simon et Charles Fourier et le christianisme social de Frédéric Le Play.

Le terme d'économie sociale apparaît pour la première fois en 1830 lorsque Charles Dunoyer publie le « Nouveau traité d'économie Sociale », puis Frédéric Le Play développe l'utilisation du terme en fondant la Société d'économie sociale qui publiera une revue du même nom entre 1856 et 1945.

Au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les outils créés par les ouvriers se développent :

Le 31 décembre 1862, on comptait en France 4 582 sociétés de secours mutuel, comprenant 639 044 membres, dont 73 881 honoraires, et 565 163 participants. L'État surveille les sociétés de secours mutuel, car les fonds peuvent à l'occasion servir à soutenir une grève. Ainsi, pour mieux les encadrer, la loi du 15 juillet 1850 reconnaissant les sociétés mutualistes, alors appelées sociétés de secours mutuel, est promulguée.

La première coopérative de production, l'Association chrétienne des bijoutiers en doré est fondée en 1834, suivie en 1844 par la première coopérative de consommation, puis en 1882, à Hjelling, des paysans danois fondent la première coopérative agricole. Ces différents types de coopératives se développent et se structurent. En 1885 est créée la première fédération française des coopératives de consommation. Le développement des coopératives, tour à tour réprimées, constatées, encouragées ou limitées, franchit un premier pas vers la reconnaissance avec la loi de 1867 sur les sociétés qui comportent un chapitre dit « des Sociétés à Personnel et Capital Variables » qui servira d'armature juridique aux coopératives.

Si la constitution de la deuxième république reconnaît le droit d'association et que la loi du 28 juillet 1948 promulgue le droit de liberté en matière d'association, la reconnaissance du droit de s'associer ne sera que de courte durée puisque, suite à son coup d'État de 1851, Louis-Napoléon Bonaparte abroge la loi du 28 juillet 1948. La liberté d'association n'existe plus même si quelques exceptions sont accordées comme aux sociétés de secours mutuelles. La suppression du délit de coalition en 1864 suivie de la loi sur les syndicats de 1884, constitue une avancée mais c'est avec le retour de la III<sup>e</sup> République en 1871 que des projets de loi cherchant à lever toute interdiction sur la liberté d'association vont vraiment avancer : les nominations de Pierre Waldeck-Rousseau comme ministre de l'intérieur du gouvernement Gambetta puis comme président du Conseil, vont lui permettre de déposer le 14 novembre 1899, à la chambre des députés, le projet de loi relative à la liberté d'association. Les débats parlementaires durent du 14 janvier au 24 juin 1901. La loi est adoptée par le Sénat le 22 juin 1901, votée le 28 juin par la Chambre des députés et promulguée le 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Les trois piliers de l'économie sociale (associations, mutuelles et coopératives) sont donc en pleine reconnaissance juridique lorsqu'en 1900, à l'Exposition Universelle, le « Palais de l'économie sociale » abrite 4500 exposants et démontre que la notion d'économie sociale glisse du champ intellectuel vers le champ économique concret. Si à leur origine, les premiers mouvements de l'économie sociale ont suscité la suspicion et la répression de l'État, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle voit naître avec la Troisième république un cadre juridique pour ces organisations qui vont se structurer autour de ces trois piliers : charte de la mutualité en 1898, loi de 1901 pour les associations puis, plus tard, la loi sur les coopératives de 1917.

### **De l'Etat providence de l'après guerre 39-45 à la naissance de la mouvance de la contre culture des années 60-70 :**

Le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) va, à l'issue de la guerre, mettre en place l'Etat providence : mise en place de la sécurité sociale, développement du système de délégation de mission de service public aux associations notamment dans le champ médico-social et de l'éducation. C'est aussi l'émergence de mouvements d'acteurs de l'économie sociale comme l'éducation populaire et la création en 1953 de l'Association Emmaüs .

A la fin des années 60, alors que la France est en plein développement de la société de consommation, apparaît la mouvance de la contre culture : mouvement autogestionnaire, développement de communautés rurales, lutte antimilitariste. Dans la foulée de ces mouvements

sociaux, vont émerger de nouvelles formes d'action et la naissance d'un militantisme de terrain : utilité sociale, autogestion, écologie, développement local, « vivre et travailler autrement au pays ». Ainsi, au début des années 70, bien que la solidarité soit au cœur des activités d'économie sociale, sous l'impulsion des nouvelles exigences en matière de qualité de vie, de la mise en cause des capacités de l'État à remédier aux insuffisances du marché, ou encore de la volonté de trouver des formes nouvelles d'implication, des initiatives pour une économie alternative se développent. L'arrivée de la crise économique et de la hausse du chômage et de l'exclusion, va accélérer l'émergence de ces nouvelles initiatives : **1974, création de première boutique du commerce équitable à Paris par Artisans du Monde ; 1975, début du mouvement de l'insertion par l'activité économique (création des premières entreprises intermédiaires) ; 1980, apparition des Systèmes d'échanges Locaux (SEL).**

Parallèlement à l'apparition de ces initiatives, les acteurs de l'économie sociale qui se sont essentiellement structurés à partir de leur statut juridique commencent à se regrouper. Un premier rapprochement des acteurs de l'économie sociale s'opère entre coopératives et mutuelles, rapprochement élargi en 1976 aux associations pour créer le **Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (le CNLAMCA)**, qui conduira à la rédaction en **1980 de la Charte de l'économie sociale.**

### **Les années 80-90 : reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale et émergence de l'économie solidaire :**

Au cours des années 80 et 90 vont se dérouler en parallèle la reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale et l'apparition de l'économie solidaire.

La reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale débute dès 1981, avec l'arrivée au pouvoir des socialistes, par la reconnaissance légale, par décret, de l'alliance des trois familles, associations, coopératives et mutuelles sous le terme économie sociale et la Création de la délégation interministérielle à l'économie sociale sous Pierre MAUROY. Les acteurs de l'économie sociale continuent à asseoir le rapprochement des grandes familles sous la bannière de l'économie sociale en créant des 1983 des chambres régionales de l'économie sociale dans chaque région. C'est également l'année de la création de l'Institut de développement de l'économie sociale. La reconnaissance institutionnelle se renforce en 1984 avec la création d'un secrétariat d'Etat à l'économie sociale et la nomination de Jean GATEL sous Laurent Fabius.

En parallèle, les initiatives issues des mouvement sociaux des années 70 se structurent également avec la naissance en 1981 du mouvement militant l'Aldéa (Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative), de la Fédération des crèches parentales, (ACEP association des collectifs enfants parents qui deviendra ACEPP en rajoutant le p de professionnels en 1989 ) puis la création des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales) en 1983 et la Création en 1985 du mouvement militant Solidarité Emploi qui œuvre à mobiliser la société civile pour lutter contre le chômage grandissant (*de 1981 à 1984, la population active au chômage passe de 7,4 à 10,2% et le nombre de chômeurs de longue*

*durée double de 1981 à 1986*). Ce début de structuration va trouver un écho lors du contre sommet du G7 à Paris en 1989 qui constitue le début de l'alter mondialisme.

Ce mouvement va donner naissance à l'économie solidaire dont le terme est forgé par Bernard Emé en 1990 puis développé par Jean-Louis Laville pour désigner "l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel. L'économie solidaire contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens" et qui trouve une réalité concrète, dès 1991, avec la création du Réseau d'Économie Alternative et Solidaire (REAS) fondé par l'Aldéa et Solidarité Emploi qui, au sein d'une coopérative, regroupe de nombreux militants : particuliers, associations, entreprises qui luttent pour un monde plus solidaire.

L'émergence de l'économie solidaire qui voit se développer de nombreuses initiatives accentue sa visibilité en 1995 dans le cadre d'un premier appel en faveur de l'économie solidaire suivi d'un deuxième appel en 1997 qui donnera naissance à l'inter réseau d'économie solidaire (IRES).

Entre 1995 et 1998, on assiste à un fort mouvement de regroupement des initiatives tant sur des logiques de filières au niveau national (Collectif associatif des finances solidaires, Finansol, commerce équitable MINGA, culture UFISC...) qu'au niveau transversal et territorial (naissance de plusieurs réseaux régionaux dont l'Apeas, l'Ardes, Piteas, l'Apes, l'Adepes, PES, ...)

L'économie solidaire se structure également au niveau international lors des rencontres « Globalisons la solidarité » de LIMA au Pérou en 1997, qui donneront naissance au Réseau Intercontinental Pour l'Économie Sociale et Solidaire (RIPESS).

### **Les années 2000 convergence vers l'ESS**

Au début des années 2000, l'économie solidaire connaît un véritable développement avec la création, par le gouvernement de Lionel Jospin, de la délégation à l'économie solidaire et la nomination de Guy Hascouët qui lance notamment l'appel à projet « dynamiques solidaires » et crée le statut des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC). L'économie solidaire s'inscrit dans les politiques publiques des collectivités locales et donne naissance au Réseau des Territoires de l'Économie Solidaire (RTES), réseau d'élus en charge de délégations à l'économie solidaire dans les collectivités locales. En 2002, l'IRES se refonde en Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES).

Du côté de l'économie sociale, création du Conseil des entreprises et des groupements de l'économie sociale (Ceges), de la Charte européenne de l'économie Sociale.

En **2006**, l'AFNOR publie le premier texte de référence à l'échelon national : les trois principes du commerce équitable. Le Conseil supérieur de l'économie sociale est créé de même que le statut de Société Coopérative Européenne (SCE) au niveau européen, avec une transposition dans le droit national 2 ans après en France, avec la loi n° 2008-89 du 30 janvier 2006.

En **2007**, transformation de la Conférence nationale des CRES(S) en Conseil National des CRES(S) suivie par la création en 2008 de l'Observatoire National de l'Économie Sociale et Solidaire porté par le CNCRES. Le CNCRES regroupe 26 Chambres régionales

En **2009**, la création du Labo de l'ESS qui élabore les 50 propositions pour changer de cap préfigure le lancement des États Généraux de l'ESS. Les États Généraux de l'ESS marquent le rassemblement de l'économie sociale et de l'économie solidaire mais également des entrepreneurs sociaux sous le terme d'ESS.

**2010**, le Conseil supérieur de l'économie sociale créé en juillet 2006 par Roselyne Bachelot devient le Conseil Supérieur de l'économie Sociale et Solidaire le 26 octobre 2010 à Bercy sous la présidence de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi Christine Lagarde, du ministre de la Jeunesse et des solidarités actives Marc-Philippe Daubresse et le secrétaire d'Etat en charge de l'emploi Laurent Wauquiez. il compte 45 membres issues des institutions publiques (nationales et territoriales, administrations), des associations, coopératives, mutuelles, fondations, syndicats d'employeurs de l'économie sociale, des entreprises sociales et des acteurs territoriaux de l'économie sociale et solidaire, des organisations syndicales de salariés et 1 représentant des entreprises privées

En **2011**, avec la crise financière qui traverse le monde, émerge un nouveau regard qui se manifeste parfaitement dans la dynamique des États Généraux de l'ESS. Face à la crise financière qui démontre les limites du système économique en place, l'ESS devient une alternative possible à condition de sortir de la marge : l'ESS entre dans le paradigme du changement d'échelle. Dès lors, les démarches se multiplient pour faire de la coopération et du développement économique territorial un axe fort du développement de l'ESS. Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique, issus des cahiers d'espérance des États Généraux de l'ESS et conceptualisés depuis par un groupe de travail du Labo de l'ESS réunissant quatre réseaux nationaux (CNCRES, COORACE, MES et RTES) deviendront une des illustrations. L'autre axe fort de ce changement d'échelle passe par le développement des entreprises de l'ESS sur le Marché : développement des clauses sociales et environnementales, développement des achats socialement responsables en lien avec la RSE et l'Achat public.

2011 c'est également l'année de création du RIPESS Europe à Barcelone et en France du Mouvement des entrepreneurs sociaux.

En **2012**, l'ESS a son ministre au sein de Ministère de l'Économie en la personne de Benoît Hamon. Il va accompagner la création de la **Loi du 31 Juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** qui marque la reconnaissance législative "d'un mode d'entreprendre différent". La loi cadre de l'ESS devient finalement la loi des Entreprises de l'ESS. Inclusive, la loi rassemble les acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS, elle définit une organisation nationale, la **Chambre française de l'ESS**, et régionale avec la structuration du réseau des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) coordonnées, animées et représentées par le Conseil National des CRESS (CNCRES). Elle favorise le travail conjoint avec les pouvoirs publics et ouvre la voie à de nouveaux financements.

Dans la suite à la loi : 2016 création de la chambre française de l'ESS sous l'appellation ESS France par les têtes de réseaux de l'Economie Sociale initialement regroupé au sein du Ceges et le MOUVES puis rejoint par l'UDES, Finansol et le MES. Restructuration du CSESS et intégration de la

DISS au sein du ministère de l'économie et nomination de la déléguée interministérielle à l'ESS et à l'innovation sociale Odile Kirchner.

En **2017**, l'ESS quitte Bercy pour être rattachée au ministère de la transition écologique et solidaire.... Christophe Itier est nommé Haut Commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale. Le Mouvement des Entrepreneurs sociaux et les acteurs de l'innovation sociale sont mis en avant pendant que les politiques publiques nationales conduites par le gouvernement provoquent de nombreux bouleversements dans le champ de l'ESS (disparition des contrats aidés, baisse des financements publics, ...) suivi en 2018 par de nouveaux chantiers comme la réforme de l'objet social de l'entreprise pour créer un statut d'entreprise à mission dans le cadre de la loi Pacte, l'inauguration de l'Accélérateur National d'Innovation Sociale, bientôt suivi du French impact et en 2019 du Pacte de croissance de l'ESS, qui soutiennent clairement une vision très libérale de l'ESS : promotion des start-up, du changement d'échelle par le développement du marché et les fonds d'investissement d'impact social.

En 2018 le Haut commissaire à l'ESS, s'attaque également au mode d'organisation de la représentation de l'ESS au niveau de l'État, il demande à l'UDES (union de représentation patronale d'entreprises de l'ESS) à ESS France et au CNCRESS de réfléchir à une fusion de leur organisation et en parallèle il redéfinit le rôle et la fonction du CSESS.

## **ESS et changement d'échelle.**

L'ESS c'est d'abord un projet politique qui consiste à refaire de l'économie un enjeu démocratique, remettre l'économie au service de la société et donc remettre les citoyens au cœur de l'économie.

La question du changement d'échelle n'est pas nouvelle dans l'histoire de l'ESS, elle traverse l'histoire, du mouvement associationniste du début du 19<sup>e</sup> siècle à l'ESS du 21<sup>e</sup> siècle.

Ce concept de changement d'échelle est réapparu dans le débat actuel, suite aux crises financières de la fin de la première décennie des années 2000, à l'occasion notamment de la rédaction *des 50 propositions pour l'ESS* par Claude Alphandery, Laurent Fraisse et Tarek Ghésali puis du lancement des États généraux de l'ESS en 2011. Leur conviction était que les crises financières constituaient une opportunité pour que l'ESS devienne un modèle économique alternatif au capitalisme financier à condition qu'elle soit capable de changer d'échelle. Ma réaction à l'époque pointait le risque que constituait cette stratégie posant l'urgence du changement d'échelle, il me semblait qu'on risquait de dévoyer le projet de transformation sociétal en le réduisant à une stratégie de développement des entreprises de l'ESS alors qu'il s'agissait de construire un projet d'émancipation citoyenne nécessitant du temps pour accompagner un changement de paradigme.

Les États généraux ont été une réussite et ont contribué à la proposition d'une loi pour l'ESS, qui a vu le jour en 2014 avec la loi Hamon. Mais là encore cette loi ne donne pas un cadre à une nouvelle conception de l'économie, c'est la loi des entreprises de l'ESS qui contribue au changement d'échelle des entreprises de l'ESS. Or on ne peut parler de changement d'échelle sans reposer la question de l'appropriation de l'économie par les citoyens, le changement d'échelle de l'ESS c'est un nombre de plus en plus important de citoyens qui questionnent leur manière de

consommer, de travailler, de produire, d'échanger, d'épargner. Il nécessite également d'accompagner les citoyens dans leur capacité à s'auto-organiser pour répondre à leur besoins, ce changement d'échelle est déjà en marche comme le démontre le foisonnement des initiatives qui se créent partout sur les territoires, comme l'illustre des émissions comme Carnet de campagne, où des cartographie comme [Le Transiscope.org](http://Le Transiscope.org) or ce changement ne vient pas de entrepreneuriat mais de l'initiative citoyenne.

### **Le changement d'échelle pose donc la question comment on passe de la multiplication de micros initiatives à un écosystème de développement au niveau des territoires ?**

Si le développement des coopératives et des entreprises sociales est bien sur une bonne nouvelle, on ne peut pas réduire l'ESS à une économie de production sur le marché. L'ESS propose de ré-encadrer l'économie dans ses dimensions de marché, de redistribution et de solidarité (réciprocaire et philanthropique). Cette hybridation est une condition nécessaire pour répondre aux enjeux de la transition écologique et solidaire. Elle pose clairement la question de la co-construction des politiques publiques et des cadres contractuels de la redistribution. L'ESS ne doit pas accepter l'abandon des subventions ou des appels à projet au profit d'appels d'offres. Elle doit au contraire proposer de nouveaux cadres innovants de contractualisation entre collectivité locales, entreprises locales et initiatives citoyennes autour de projet de développement des territoires ( c'est un des chantiers porté par le RTES). Elle doit, contre la stratégie néo libérale qui vise à marchandiser l'ensemble des domaines économiques jusqu'ici réservées à l'économie publique et au secteur non lucratif (éducation, santé, sociale,...), défendre la reconnaissance de sa contribution à l'intérêt général. Défendre une conception élargie de la solidarité en n'abandonnant pas sa dimension de réciprocité pour la restreindre à la seule philanthropie. Nous devons défendre et démontrer l'utilité sociale et la participation à l'intérêt générale de nos initiatives collectives, ne pas abandonner les enjeux de l'évaluation de ce que produisent nos initiatives, aux investisseurs financiers, comme on le voit de plus en plus dans les démarches de valorisation de l'impact social ou l'apparition des contrats d'impact social ( social impact bond).

Pour changer d'échelle, l'ESS se doit de changer l'échelle, elle doit démontrer en quoi par ses actions collectives elle améliore la société pour la rendre socialement plus juste, écologiquement plus durable. Cela demande de faire reconnaître d'autres indicateurs que la seule rentabilité financière, cela demande également de rendre lisibles et transparentes les valeurs et les principes que ses acteurs portent à travers leurs pratiques. Le guide d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS, fruit d'une concertation entre acteurs de l'ESS et l'État, est un bon outil qui devrait être utilisé par l'ensemble des acteurs de l'ESS pour démontrer par la pratiques ce qu'ils sont et ce qu'ils produisent, plutôt que de se refermer sur une approche statutaire.

L'ESS doit également porter l'innovation sociale au-delà de l'innovation technique et montrer qu'il ne s'agit de reproduire des solutions standardisées mais de transférer des processus, des méthodes, des savoirs faire... Démontrer sa capacité à accompagner le changement et un préalable nécessaire pour convaincre davantage de citoyens que nous sommes tous des agents économiques

multidimensionnel ( consommateur, producteur, sociétaire, bénévole, donateur,...) que nous avons le pouvoir d'agir et que l'économie nous appartient.

Les acteurs de l'ESS doivent également mettre en acte la coopération entre leurs initiatives en développant des écosystème de développement à l'échelle des territoires bien, au-delà, des SCIC ou des pôles territoriaux de coopération économique par le développement de marchés internes, de filières économiques multi-sectorielles, de circuits courts entre initiatives, mutualisation, systèmes d'échanges, monnaies locales, monnaies interentreprises....

L'ESS doit s'ouvrir à des convergences pour relier, dans une démarche commune l'écologie, la défense des biens commun, la justice sociale, les droits fondamentaux et les droits culturels, renforcer ses coopérations avec l'ensemble des corps intermédiaires, ONG, syndicats, mouvement sociaux, ....

Enfin l'ESS doit s'approprier le développement du numérique tant sur des questions de propriété des données que sur les nouveaux usages coopératif, collaboratif ou sur l'accès à l'information et la connaissance.

C'est par son ancrage au territoire et son emprise sociétale bien plus que par le développement du chiffres d'affaire de ses entreprises que l'ESS peut changer d'échelle, par une nouvelle alliance entre citoyens, collectivités locales et entreprises, par une autre façon de montrer ce que nous produisons sur les territoires, et par une réappropriation démocratique du développement économique des territoires. (Ex : Pacte pour une transition écologique et solidaire CTC)

## **La dimension socio économique de l'économie sociale et solidaire :**

### **L'économie solidaire une démarche à la croisée d'une pluralité de logiques:**

Une logique économique : répondre à un besoin par la production d'un bien ou d'un service

Une logique **d'utilité sociale et/ou sociétale** en favorisant l'échange et la production collective de biens ou de service dans une recherche d'intérêt générale

Une logique d'ancrage au territoire : construire dans et pour un territoire par et pour ceux qui y vivent

### **Caractérisé par des valeurs :**

La solidarité : la solidarité émane de l'action collective pour plus de démocratie. Elle instaure une répartition équitable des bénéfices et des charges et suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent.

- L'autonomie : chaque personne, chaque structure, chaque territoire doit pouvoir aller, à son rythme, au bout de ses potentialités propres, disposer de la capacité maximum à agir avec ses moyens, limiter sa dépendance, acquérir une citoyenneté optimale.

-L'égalité : il s'agit là de la reconnaissance et du respect de la différence et de l'identité de chacun sans hiérarchisation a priori. La parité s'impose comme un droit.



– Le partage : il s'agit de valoriser la diffusion et l'adaptation des savoir-faire. Partager non seulement les excédents, les bénéfices et la consommation, mais aussi le travail, l'activité, le temps et le risque.

– La réciprocité : la réciprocité correspond à la relation établie entre plusieurs personnes par une suite durable de dons, d'échanges et de coopérations.”

### **En adéquation avec des actes**

- Démarche globale s'inscrivant dans une recherche d'utilité soci(ét)ale :

- Positionnement de la personne au coeur du projet
- Recherche de bénéfices autres que financiers pour tous les acteurs du projet
- Recherche d'équité dans les échanges
- Recherche d'un principe de réciprocité

- Caractère d'innovation sociale, d'expérimentation.

- Production d'un bien, d'un service ou savoir porteur d'une plus value sociale pour la collectivité
- Refus d'une logique de catégorisation sociale et segmentation
- Expérimentation de nouvelles formes d'organisation

- Prise en compte et internalisation des coûts sociaux et environnementaux du projet.

- Modèle économique basé sur une hybridation des ressources.

- monétaires et non monétaires,
- marchandes et non marchandes
- Facilité d'accès aux usagers

- Fonctionnement interne collectif reposant sur une gouvernance démocratique.

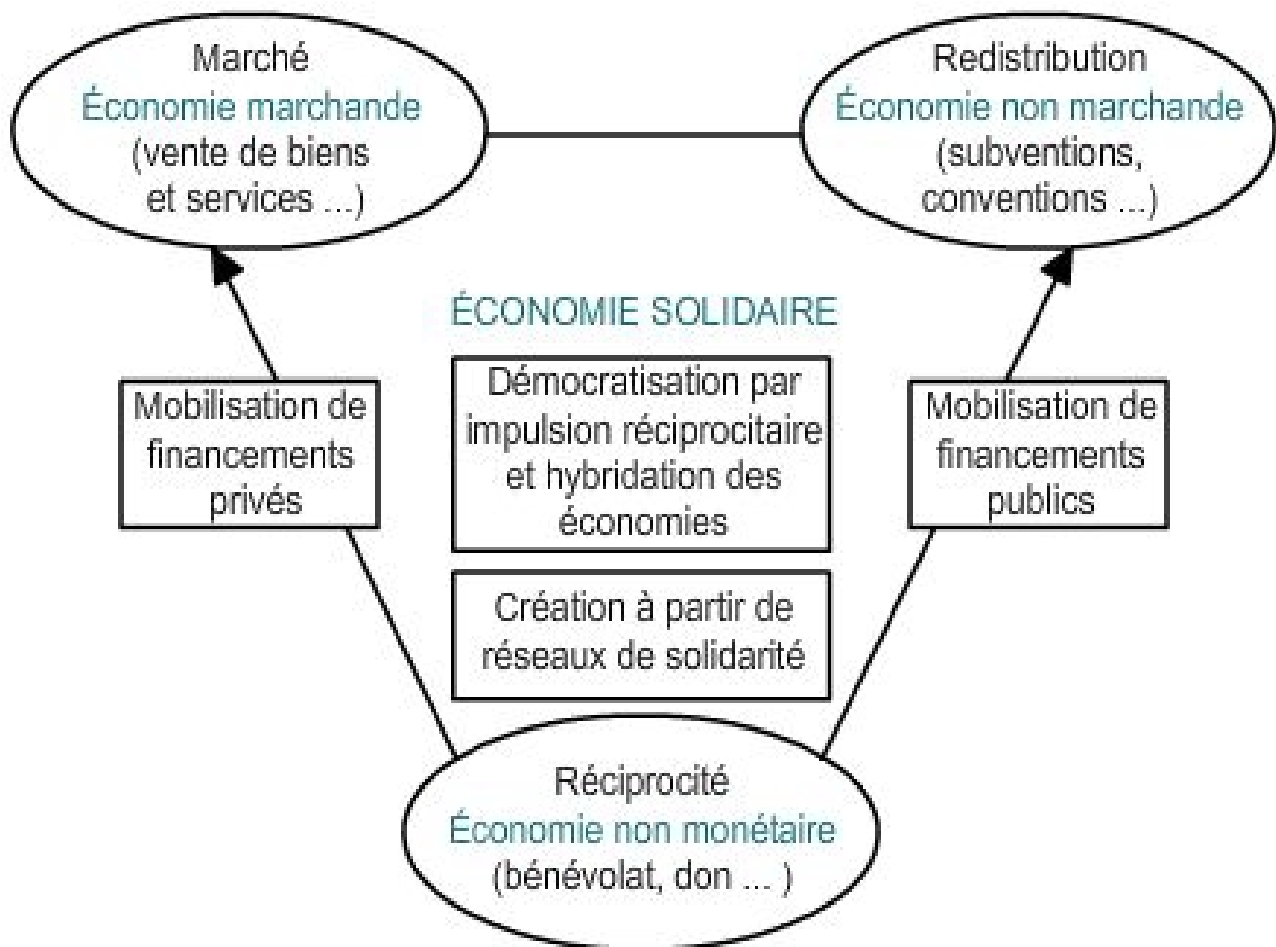
- Circulation information
- Prise de décision dans la concertation collective
- Organiser l'implication de tous et une Politique de gestion des ressources humaines respectueuse des salariés, des bénévoles, des prestataires, des usagers,...

- Ancrage au territoire.

- Construction du projet à partir d'un diagnostic partagé sur les enjeux et besoins locaux
- Recherche de synergies
- Participation à des espaces de concertation

- Démarche partenariale, appartenance à un réseau et dans une démarche d'évaluation partagée.

## L'Économie Solidaire, une hybridation des économies



*D'après Eme et Laville, 1994.*

À l'un des pôles du triangle, il y a **l'économie marchande** : c'est à dire la vente de biens et de services par le biais du marché

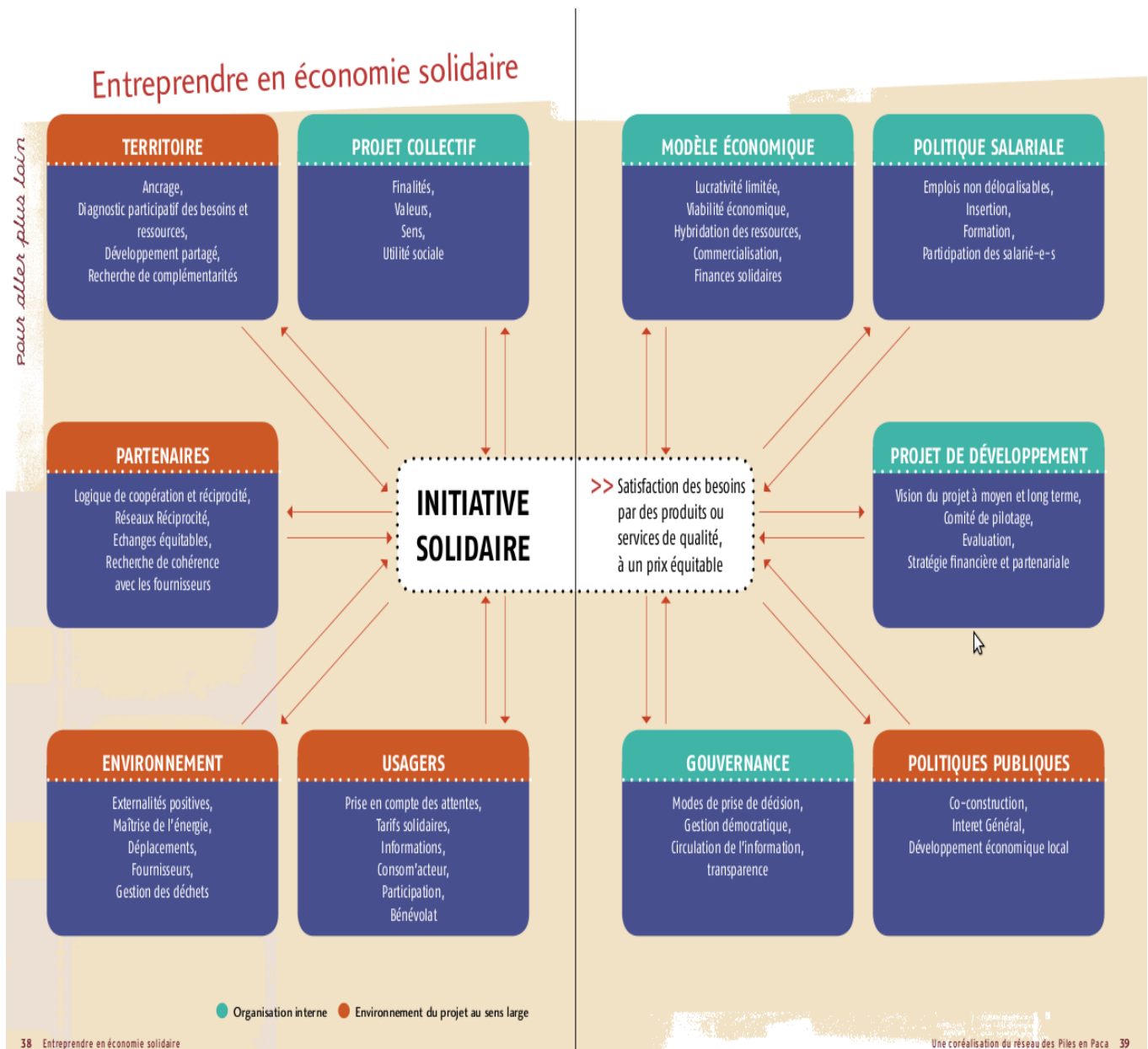
**Le deuxième pôle est l'économie non marchande**, autrement nommé « **l'économie de la redistribution** », grâce à l'impôt, l'État social confère aux citoyens des droits individuels grâce auxquels ils bénéficient d'une assurance couvrant les risques sociaux ou d'une assistance constituant un ultime recours pour les plus défavorisés

Les économies marchande et non marchande occultent un troisième pôle : celui de **l'économie non monétaire**. S'ils ne sont jamais pris en compte dans les analyses, l'activité domestique, le bénévolat et les autres formes de travail non rémunéré contribuent pourtant à la production de richesses, au progrès et au changement social sur les territoires, à l'amélioration du cadre de vie.

L'économie solidaire, ou « plurielle », est alors une hybridation de ces trois pôles de l'économie.

## et une autre manière d'entreprendre :

Dans le cadre des Pôles d'Initiatives Locales d'Économie Solidaire un outils d'accompagnement des initiatives d'ESS développé en région Sud, l'Agence provençale pour une économie alternative et solidaire APEAS ( membre fondateur du MES) a travaillé sur des fiches pratiques d'accompagnement des initiatives d'ESS. Le Schéma<sup>1</sup> ci dessous montre les différentes dimensions qui permettent d'inscrire une initiatives économique dans le champs de l'ESS .



<sup>1</sup>Schéma Initiatives solidaires in *Guide Accompagner le développement de l'économie solidaire sur les territoires, L'approche des Pôles d'Initiatives Locales d'économie Solidaire en région Paca*, Ed. APEAS 2012, coll. Les guides pratiques de l'économie solidaire. Pages38-39.

## Bibliographie ESS

### *Histoire et définitions de l'ESS :*

**ALET-RINGENBACH Claire et NAHAPÉTIAN Naïri**, *Associationnisme* in Alternatives économiques Pratiques N°22 janvier 2006.

**BIDET Eric**, *L'économie sociale*, Ed. Le Monde, Paris, 1997

**CAILLE Alain**, *Anthropologie du Don. Le Tiers paradigme*, Collection la Découverte Poche / Sciences humaines et sociales n°253, 280p, 2007.

**DEMOUSTIER, Danièle**, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Ed. Syros, La Découverte, 2001.

**DRAPERI Jean-François**, *Comprendre l'économie sociale, fondements et enjeux*, Dunod, 2007.

**DUVERGER Timothée** *L'économie Sociale et Solidaire une histoire de la société civile en France et en Europe De 1968 à nos jours*, 408 pages, Ed Le bord de l'eau, 2016, ISBN : 9782356874535

**FRERE Bruno**, *Le nouvel esprit solidaire*, Ed. Desclée de Drouver, 432p, mai 2009.

**GARDIN Laurent**, *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'état*, Ed. Eres, 190p, 2006.

**LAVILLE Jean-Louis**, ( sous la direction de), *L'économie solidaire : une perspective internationale*. Ed. Desclée de Brouwer, Paris 1994, réédition 2000.

**LAVILLE Jean Louis**, *L'Économie solidaire, une perspective internationale*, Ed. Hachettes Littératures, 2007

**LAVILLE Jean-Louis**, ( sous la direction de), *Action Publique et économie solidaire : Une perspective internationale*, Eres, 414p, 2005

**LAVILLE Jean-Louis et CATTANI Antonio David** (dir.). *Dictionnaire de l'autre économie*. Desclée de Brouwer, Paris 2005.

**LAVILLE Jean-Louis et GLEMAIN Pascal**, *L'économie solidaire aux prises avec la gestion*, Desclée de Brouwer, Paris 2010.

**LATOUCHE Serge**, *L'Invention de l'économie*, Albin Michel, Paris, 2005.

**LIPIETZ, Alain**. *Pour le Tiers Secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment ?* Ed. La Découverte / La Documentation Française, Paris 2001.

**POLANYI Karl**, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Ed. Paris Galimard ( traduction française) 1983.

**ROUSTANG Guy**, *Démocratie : le risque du marché*, ED. Desclée de Brouwer, Paris 2002, 202 pages.

### **Utilité sociale :**

**BOIDIN B., GADREY J. et JANY-CATRICE F. ,** *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, Edition La Découverte, Collection « Repères », 128 p., *Développement Durable et Territoires* , 2005.

**DUCLOS Hélène,** *Évaluer l'utilité sociale de son activité. Conduire une démarche d'auto-évaluation*, Cahier de l'AVISE n°5, 2007,122p.

**GADREY Jean, JANY-CATRICE Florence,** *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Ed. La Découverte, coll Repères, 2005.

**GADREY Jean,** *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*, Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE, 2003.

**GADREY Jean,** « L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation », *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte, 2007.

**TROUVÉ Hélène,** « L'utilité sociale, des pratiques aux représentations : une étude de cas dans le champ de l'Insertion par l'Activité Économique », thèse de doctorat de Sciences économiques, université Paris 1, 2007

**VIVERET Patrick,** " *Reconsidérer la richesse* ", Mission " Nouveaux facteurs de richesse", Rapport réalisé à la demande de Guy HASCOUET, Secrétaire d'État à l'économie solidaire, 2002, 46 pages.

### **ESS et Politiques publiques :**

**ALPHANDERY Claude et collectif,** *Pour une autre économie, 60 propositions pour l'ESS*, n°046 Alternatives Économiques, Hors série poche en partenariat avec le labo de l'ESS sous la direction de Claude Alphandery, président du Labo de l'ESS, ed novembre 2010, 120pages.

**FRAISSE Laurent et collectif,** *Avec les régions, l'économie sociale et solidaire en mouvement. Regards et implication des acteurs et réseaux dans la construction des politiques régionales d'économie sociale et solidaire*, Ouvrage collectif, édition MES-RTES, 2006, 44 pages.

**FRAISSE L.,** «*Action publique et secteurs associatifs : quels référentiels pour une évaluation partagée ? Utilité sociale et économie solidaire : un rapport ambivalent au cœur de la reconfiguration des régulations publiques* », *De l'intérêt général à l'utilité sociale*, Ed. L'Harmattan, 2006.

**RICHEZ-BATTESTI N.,** « Évaluer la production associative par les pouvoirs publics : du contrôle à la coproduction de critères », *De l'intérêt général à l'utilité sociale*, L'Harmattan, 2006.

**VAILLANCOURT Yves ,** *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale et solidaire dans la co-construction démocratique des politiques publiques: réflexions ancrées dans des expériences canadiennes, québécoises et latino-américaines*, co-publication du CRISES et du LAREPPS, UQAM, Montréal, Décembre 2014,